



Paris, le 01 Octobre 2015

M. Le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Objet : réouverture des travaux de réingénierie pour la profession de psychomotricien

Monsieur le Président,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la situation actuelle des psychomotriciens en France, situation qui devient de plus en plus intenable pour les milliers de professionnels et d'étudiants concernés.

Voilà près de sept ans que les travaux de réingénierie concernant les professions de santé ont été lancés. Durant ces sept années, les psychomotriciens, comme les autres métiers de la rééducation, ont œuvré à ce projet essentiel, tant pour l'avenir de leur métier que pour la qualité des soins dispensés à nos concitoyens. Suivant les recommandations du Ministère de la Santé, et observant scrupuleusement la méthodologie imposée par ce dernier, ils ont redéfini et actualisé les activités et compétences qui définissent l'exercice actuel et à venir de leur art.

Malheureusement, tout ce travail reste vain à ce jour puisque, depuis 2011, les travaux sont suspendus unilatéralement par le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Depuis que les psychomotriciens ont fait la démonstration de la nécessité d'une augmentation de leur durée d'études à cinq ans, correspondant au grade de Master, aucune des réunions avec les Ministères n'a permis de faire aboutir cette démarche.

Nous vous avons déjà alerté en 2012 lors de la dernière campagne présidentielle, et vous nous aviez répondu, Monsieur le Président, que vous vous engagiez à faire en sorte que la profession soit reconnue à sa juste valeur, excluant par ailleurs tout passage en force ou instauration d'une

profession à deux vitesses. Vous évoquiez également la nécessité d'évaluer la possibilité d'aligner la profession de psychomotricien sur celle d'orthophoniste, qui a, de son côté, obtenu un Master. Mais depuis, aucune concrétisation de ces promesses n'est advenue.

Il aura fallu plus de 3000 psychomotriciens manifestant dans Paris le 5 décembre 2014, pour que les autorités daignent enfin prendre en compte nos revendications. Puis le début d'optimisme suscité par une première réunion positive en Janvier 2015, auprès du cabinet de Madame Touraine, va rapidement s'évanouir. C'est une volte-face complète qui est faite le 3 juin. Ce jour-là, nos interlocuteurs sont issus de l'administration et non plus du cabinet de Madame la Ministre. Ils nous annoncent que ces travaux restent finalement suspendus *sine die*, admettant au passage qu'ils n'avaient pas pris le temps de consulter les documents explicatifs que nous avons, et à plusieurs reprises, mis à leur disposition... Cette décision est d'autant plus incompréhensible que les principaux métiers de rééducation ont de leur côté terminé leur travaux de réingénierie ! Puis en juillet 2015, Madame la Ministre de la Santé annonce, en réponse à une série de questions écrites, qu'elle « souhaite » que les travaux reprennent rapidement, mais sans prendre une position claire quant à l'action qu'elle doit mener, ni apporter le moindre élément de réponse quant aux revendications de la profession.

Nous cherchons en vain la cohérence du gouvernement face à la mobilisation sans précédent d'une profession de santé. Que peut-on ressentir devant ce manque de respect pour les 10 000 professionnels et près de 2600 étudiants concernés en France ? Comment peut-on accepter qu'un état juge inutile de permettre l'évolution d'un métier qu'il n'hésite pourtant pas à solliciter fortement au travers de différents plan de santé (Alzheimer, Autisme, Maladies Neuro-Dégénératives, etc.) ?

Tout le travail effectué quotidiennement par les psychomotriciens est ainsi dévalorisé, et la profession dans son ensemble se sent déconsidérée. Il est intolérable que l'on puisse être à ce point méprisé par nos Ministères de tutelle qui ne portent visiblement guère plus d'intérêts au nombre grandissant de patients en France qui ont besoin de soins psychomoteurs.

Comment les Ministres de la Santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pourraient-ils ne pas tenir compte des promesses que vous avez faites, promesses dont les conséquences sur le plan financier sont quasiment inexistantes ?

La profession a toujours favorisé le dialogue et la concertation. Mais il nous faut faire l'amer constat que la démarche raisonnée et responsable qui a été la nôtre jusqu'à maintenant s'avère

insuffisante, si ce n'est inutile devant tant d'affronts et d'inconséquences de la part de ces Ministères.

A la détermination sans faille dont font preuve les psychomotriciens pour que leur métier soit enfin ramené à sa légitime place et fasse l'objet de la considération qu'il mérite, s'ajoute aujourd'hui une colère profonde. Nous n'attendons pas de Madame Touraine, ni de Monsieur Mandon, qu'ils nous fassent part de leurs souhaits. Nous leur demandons avec la plus grande insistance d'exercer enfin leur responsabilité, et de décider sans tarder de rouvrir les travaux de réingénierie pour le métier de psychomotricien.

C'est désormais uniquement dans ce cadre que la profession reprendra les discussions et fournira aux Ministères les éléments qui étayent et démontrent le bienfondé de leur demande d'allongement des études en cinq ans assorti du grade Master.

Tant que cette réouverture ne sera pas actée, les psychomotriciens sont bien décidés à faire entendre leur colère et leur impatience, et à faire reconnaître tant la valeur de leur profession que son utilité auprès de la population française.

En attendant que nos revendications soient entendues, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre très haute considération.

M. Franck PITTERI,
Représentant de la délégation AFEPP,
ANEP, AFPL, SNUP, FFP, CEDIFP, UNSA,
FO, SUD, CFE-CGC, CGT, CFTC